

**Vers la réconciliation et une relation fructueuse pour tous :
Proposition pour un programme de droit autochtone
transformateur**

Jamie Cassels, c. r.
Recteur et vice-chancelier
Université de Victoria

Le 4 août 2017

Résumé

Le Canada et les peuples autochtones travaillent ensemble pour établir les fondements d'une relation de nation à nation et pour entreprendre une nouvelle ère fondée sur le respect et la réconciliation. En rétablissant leurs liens et en créant des institutions solides, le gouvernement du Canada et les peuples autochtones souhaitent favoriser la croissance économique et une gouvernance efficace.

Les peuples autochtones exercent de plus en plus leurs compétences sur leurs terres, leurs ressources et leurs activités, en s'appuyant sur leurs traditions juridiques et leurs principes d'ordre social. Les communautés autochtones, qui ont plus de droits et de responsabilités, cherchent à créer des institutions solides, enracinées dans la population qu'elles servent et dirigées par des personnes dotées des compétences nécessaires pour faire le pont entre les lois canadiennes et les traditions juridiques autochtones. Les gouvernements et les organismes qui interagissent avec les peuples autochtones doivent également être en mesure d'élaborer des propositions adaptées à leurs principes et à leurs façons de faire.

L'Université de Victoria propose la création d'un programme de droit autochtone, une initiative sans précédent qui répondrait à ces besoins. Ce programme aurait le potentiel de transformer les communautés autochtones de partout au Canada. De plus, il répondrait aux recommandations de la Commission de vérité et réconciliation et donnerait suite à l'engagement du gouvernement du Canada d'établir une relation de nation à nation. Des institutions reconnaissant et intégrant les traditions juridiques autochtones faciliteraient la participation pleine et entière des peuples autochtones, permettant ainsi la création d'une économie plus accessible et diversifiée.

Ce programme nous ferait entrer dans une nouvelle ère et nous aiderait à réaliser le rêve de la Commission de vérité et réconciliation de voir les peuples autochtones et non autochtones vivre ensemble, dans la paix et la prospérité.

Une approche novatrice

Le programme de droit autochtone compterait deux composantes majeures :

1. *Un programme de doubles diplômes sur quatre ans pendant lequel les étudiants acquerraient un diplôme en common law (baccalauréat en droit) et un diplôme en systèmes juridiques autochtones (baccalauréat en droit autochtone). Ce programme s'inspire de celui de l'Université McGill, qui enseigne la common law et le droit civil en comparant les deux traditions.*

Les étudiants feraient des stages pratiques sur le terrain et travailleraient avec des communautés autochtones afin d'apprendre directement des détenteurs de connaissances et de contribuer au fonctionnement des institutions autochtones. Comment les traditions juridiques autochtones diffèrent d'une nation à l'autre, tant du point de vue de leurs institutions que des principes qui les sous-tendent (bien qu'on y retrouve des points communs), les étudiants seraient exposés à un échantillon représentatif de ces traditions afin de pouvoir être en mesure de travailler avec plusieurs d'entre elles. Ils apprendraient à travailler avec ces traditions avec la rigueur,

l'étendue des connaissances, les compétences et l'application que les écoles de droit cherchent à apporter à la common law et au droit civil. Les diplômés seraient donc prêts à adapter, gérer et bâtir des institutions.

2. *L'Indigenous Legal Lodge, un lieu national d'engagement critique, de débat, d'apprentissage, de sensibilisation et de partenariat sur les traditions juridiques autochtones et leur utilisation, leur amélioration et leur reconstitution dans le monde d'aujourd'hui.* Il accueillerait les deux baccalauréats du programme et offrirait un lieu de rassemblement pour l'éducation communautaire et professionnelle en matière de traditions juridiques autochtones (où l'on pourrait explorer leur nature et leur rôle bien actuels). Il comprendrait également un institut de recherche chargé de favoriser un engagement ferme avec leurs institutions partout au Canada et de promouvoir leur développement.

Trois chaires de recherche sur le droit autochtone, avec des chercheurs chevronnés dans le domaine des institutions et des principes des traditions juridiques autochtones, feraient partie de l'Indigenous Legal Lodge. Ces chercheurs contribueraient de façon majeure à la mission d'engagement critique, d'éducation, de sensibilisation et de recherche de l'Indigenous Legal Lodge.

Pourquoi l'Université de Victoria?

L'Université de Victoria a toujours innové afin d'améliorer l'avenir économique et social du Canada, comme en témoignent notre engagement durable à la création d'une relation unique avec les peuples autochtones, nos efforts de réconciliation avec les peuples autochtones, le recours novateur à des approches axées sur les programmes coopératifs et l'apprentissage intégré au travail, nos solutions aux changements climatiques et nos travaux avant-gardistes en océanographie. Au cours de la dernière décennie, la population étudiante autochtone a triplé à l'Université de Victoria, qui a réagi en augmentant ses investissements dans le soutien aux étudiants et dans ses relations avec la communauté. L'Université de Victoria a plus d'une dizaine d'excellents programmes autochtones : un programme de revitalisation des langues autochtones (un programme d'une portée nationale), un programme de gouvernance autochtone, des programmes professionnels adaptés aux communautés autochtones (travail social, sciences infirmières, éducation et droit) et un programme en développement économique autochtone.

C'est dans le domaine du droit que notre leadership national est le plus évident, grâce au travail transformateur de John Borrows, de la Chaire de recherche du Canada sur le droit autochtone, et de Val Napoleon, de la Law Foundation Chair in Aboriginal Justice and Governance. De plus, la Faculté de droit abrite l'Indigenous Law Research Unit, qui, depuis sa création en 2012, a collaboré avec plus de 40 communautés autochtones canadiennes afin de créer des outils, des procédures, des pratiques et des institutions solides, inspirés des traditions juridiques autochtones. L'Indigenous Law Research Unit, notamment, a récemment collaboré avec le Conseil tribal des Shuswaps afin de créer un guide pour aider la Nation à gérer ses terres à partir des lois et des récits secwepemcs traditionnels. Le leadership de l'Université de Victoria dans le domaine du droit se manifeste aussi très clairement dans l'École de droit Akitsiraq d'Iqaluit (un programme avant-gardiste ayant permis à une cohorte d'étudiants inuits de faire un baccalauréat complet en droit), dans son rôle dans la création du National Consortium for

Indigenous Economic Development, dans ses structures novatrices en matière de soutien aux étudiants autochtones et dans ses efforts de formation professionnelle et de sensibilisation, d'un océan à l'autre.

Marques de soutien

La Faculté de droit de l'Université de Victoria a consulté des peuples autochtones, des organismes professionnels et des gouvernements en prévision du lancement de son programme de droit autochtone. Elle a également mené des projets pilotes et commencé à préparer le curriculum et le contenu du programme, particulièrement par l'entremise de l'Indigenous Law Research Unit.

Des peuples autochtones de partout au Canada ont exprimé leur soutien au programme. Un soutien qui a d'ailleurs donné lieu à une résolution (présentée par des Premières Nations de la Colombie-Britannique et de l'Ontario et adoptée par l'Assemblée des Premières Nations lors de l'assemblée générale annuelle 2017) qui presse le gouvernement du Canada à « financer la création de l'Indigenous Legal Lodge de l'Université de Victoria comme point de départ pour la compréhension, la recherche et la discussion sur la nature des systèmes juridiques autochtones et leur utilisation actuelle » [TRADUCTION]. Maureen Chapman, la chef intérimaire de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique, souligne pour sa part « que cette initiative transformatrice sera la première en son genre dans le monde et qu'elle réunira plusieurs voix essentielles qui discuteront des traditions juridiques autochtones. C'est une étape importante vers la réconciliation, c'est pourquoi l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique vous presse de financer le programme de baccalauréat en droit et en droit autochtone et d'y voir une occasion unique de mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation » [TRADUCTION].

Le programme de droit autochtone proposé a obtenu le soutien de facultés de droit et d'universités de partout au pays, dont d'Osgoode Hall, de l'Université de Toronto, de l'Université Lakehead, de l'Université Thompson Rivers et de l'Université McGill. Bien sûr, la participation du public au programme serait menée en collaboration avec ces établissements et d'autres facultés de droit. Des entreprises et des ONG se sont également exprimées en faveur de notre programme, dont l'Union des municipalités et le Conseil du commerce de la Colombie-Britannique.

Rôle du gouvernement du Canada

L'Indigenous Legal Lodge et le programme de baccalauréat en droit et en droit autochtone nécessiteraient du financement pour les dépenses en immobilisations, les frais d'exploitation, les coûts de recherche et le soutien financier aux étudiants. L'Université de Victoria collabore avec le gouvernement de la Colombie-Britannique afin de soutenir leur engagement à mettre en œuvre les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation et les principes de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA). Le coût de fonctionnement de base du programme de baccalauréat en droit et en droit autochtone serait couvert par le financement par étudiant versé par le gouvernement de la Colombie-Britannique (pour une somme totale de 1,8 million de dollars par année).

L'Université de Victoria propose que le gouvernement du Canada prenne en charge les dépenses liées aux installations de recherche, d'enseignement et de sensibilisation de l'Indigenous Legal Lodge. À partir de 2018-2019, le gouvernement du Canada pourrait contribuer à un établissement iconique et culturellement approprié, qui abriterait le programme de baccalauréat en droit et en droit autochtone et qui réunirait des communautés, des citoyens, des professionnels et des chercheurs déterminés à étudier les traditions juridiques autochtones dans le cadre d'activités d'éducation communautaire et professionnelle. Les coûts en immobilisations initiaux s'élèveraient à 20,1 millions de dollars, tandis que le coût des sept premières années du programme de participation du public serait de 6,687 millions de dollars, pour un total de 26,787 millions de dollars. Au moins le tiers de cette somme (8,5 millions de dollars) proviendrait de nos partenaires du secteur privé.

Contribution totale du gouvernement du Canada : 18,29 millions de dollars

Le gouvernement du Canada partagerait les coûts associés au programme de droit autochtone avec un groupe d'investisseurs visionnaires, qui croient en un avenir meilleur pour le Canada et les peuples autochtones. Des propositions ont été présentées à des donateurs privés afin qu'ils contribuent à l'Indigenous Legal Lodge. On prévoit également obtenir du financement de fondations et de chaires de recherche du Canada pour le volet recherche du projet.

Résultats : améliorer la compétitivité et la participation à notre économie

Le programme de baccalauréat en droit et en droit autochtone et l'Indigenous Legal Lodge auraient des retombées majeures pour le Canada :

- *Le projet contribuerait à la formation de la prochaine génération de professionnels, qui auraient ainsi les compétences nécessaires pour fournir l'infrastructure juridique pour garantir une relation de nation à nation, et ainsi soutenir la gouvernance autochtone, l'obligation de consulter et la croissance économique inclusive.* La connaissance du droit canadien et des traditions juridiques autochtones est nécessaire si nous voulons créer des codes de gestion des terres conformes à la vision qu'ont les peuples autochtones de l'intendance des terres, des institutions responsables et des droits et obligations des parties prenantes. C'est nécessaire si nous voulons que les peuples autochtones mettent en place les modes de fonctionnement précisant leurs droits et responsabilités au sein des communautés, tout en permettant l'innovation et l'action efficace.

C'est aussi nécessaire si nous voulons que les peuples autochtones adoptent des systèmes de protection de l'enfance qui assument leurs responsabilités à l'égard des enfants, les protègent de tout préjudice et leur offrent des moyens d'intervention efficaces, le tout en tenant compte de leur vision de la structure familiale et de leurs obligations. Cela aurait un impact énorme sur plusieurs problèmes actuels, dont la façon d'appliquer la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, la façon de régler les chevauchements de revendications territoriales, la façon de s'acquitter des obligations fiduciaires de la Couronne et la façon de mettre en œuvre l'obligation de consulter.

Par-dessus tout, c'est nécessaire si nous voulons respecter la promesse relative aux 10 principes concernant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones établis par le ministre de la Justice.

- *Le projet répondrait directement aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. Plus précisément, l'appel à l'action 50 mentionne que « nous demandons au gouvernement fédéral de financer, en collaboration avec les organisations autochtones, la création d'instituts du droit autochtone pour l'élaboration, la mise en application et la compréhension des lois autochtones ainsi que l'accès à la justice en conformité avec les cultures uniques des peuples autochtones du Canada ».*

Il nous aiderait à atteindre les objectifs ciblés par de nombreuses enquêtes publiques autochtones et la Commission royale sur les peuples autochtones. Il répondrait à l'espoir plus vaste d'une relation négociée entre les peuples autochtones et non autochtones. Comme l'a souligné le premier ministre Justin Trudeau dans ses lettres de mandat, aucune relation n'est plus importante; c'est pourquoi elle sera au centre du travail du gouvernement fédéral au cours des prochaines années.

- *Le projet offrirait un espace pour faire avancer la recherche et les pratiques en matière de traditions juridiques autochtones, au pays comme à l'étranger. L'Indigenous Legal Lodge serait un moteur de l'engagement pour la réconciliation autochtone dans les universités et les communautés canadiennes. On pourrait y accueillir des congrès, des débats, des recherches et des partenariats pour les étudiants et les visiteurs; des ateliers et des activités de formation et de sensibilisation qui s'étendraient aux communautés, aux professionnels et à la population générale partout au Canada. Il compléterait donc le travail du National Consortium for Indigenous Economic Development de l'Université de Victoria, qui réunit des leaders de communautés, d'entreprises et de gouvernements autochtones afin de contribuer à la prospérité économique des communautés autochtones et à l'économie nationale.*

Réconciliation et relation mutuellement enrichissante

L'Université de Victoria demande un investissement ponctuel de 18,29 millions de dollars afin de construire l'Indigenous Legal Lodge, un lieu de rassemblement national qui abriterait le programme de baccalauréat en droit et en droit autochtone et où l'on offrirait de la formation professionnelle et des ateliers de sensibilisation aux traditions juridiques autochtones. Ce lieu mobiliserait les joueurs importants et les réunirait afin de saisir les possibilités qui s'offrent à nous et de nous attaquer aux problèmes auxquels nous faisons face.

Cela ferait partie d'une initiative transformatrice sans précédent – la première du genre sur la planète – pour amener l'engagement du Canada à l'égard des traditions juridiques autochtones à un autre niveau et devenir un chef de file à l'échelle mondiale dans ces approches novatrices. La réconciliation est intrinsèquement liée au renouvellement de la relation financière, qui reconnaît les droits et les traditions des peuples autochtones, y compris leur droit à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale. Ce programme produirait les connaissances et l'expérience nécessaires pour entreprendre une nouvelle ère de partenariat

économique et de développement des ressources, avec des investissements mutuels, une croissance solide et une prospérité partagée pour le Canada et les peuples autochtones.